



FOYER RURAL DE ST CLEMENT

Règlement saison 2023-2024

Article 1 - Dispositions légales

Le Foyer Rural de Saint-Clément est une association à but non lucratif créée en 1966 dont le but est d'organiser des manifestations dans le cadre communal et extérieur et de mettre en place des activités culturelles et sportives ouvertes à tous.

Article 2 – Inscription

Il est demandé pour chaque inscription :

- Une préinscription en ligne obligatoire
- Un bordereau de demande de licence uniquement pour la pratique du tennis de table
- Un questionnaire de santé fourni par l'association pour la pratique de la gymnastique d'entretien et du tennis de table. Si toutes les réponses sont négatives, l'attestation sera à remettre à l'association. A défaut, si une réponse est affirmative, un certificat médical devra être fourni.
- Un certificat médical pour tout nouveau licencié pratiquant de la gymnastique d'entretien et du tennis de table
- 1 enveloppe timbrée par famille avec le nom et adresse de l'adhérent ou des adhérents ;
- Le règlement de la pratique de l'activité comprenant l'adhésion à une assurance obligatoire ;
- Un chèque de caution uniquement pour la pratique de la danse moderne et du théâtre afin de confirmer l'engagement des adhérents lors de l'ensemble des séances mais également lors des deux spectacles de fin d'année. Cette caution sera retenue en cas de désengagement en cours d'année. La restitution se fera par courrier en fin de saison.

Aucune participation aux activités ne sera autorisée sans le dossier d'inscription complet.

La finalisation des inscriptions (suite à la pré-inscription) aura lieu en septembre lors de la réunion d'information. A l'issue des deux premiers cours d'essai, l'inscription engagera l'adhérent pour l'année. En cas d'arrêt au cours de l'année, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Article 3 - Fonctionnement des activités

Les activités se déroulent au sein des salles mises à disposition par la municipalité de Saint Clément, mais aussi en extérieur et sont dirigées par des bénévoles du Foyer Rural.

Pour la section gymnastique d'entretien une professionnelle diplômée est employée par l'association, en outre les décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation sont prises par le Foyer Rural de St Clément. La pratique des activités aura uniquement lieu durant les créneaux définis par le Foyer Rural.



FOYER RURAL DE ST CLEMENT

Mairie Saint Clément – 19700 ST CLEMENT

contact@foyer-rural-saintclement.fr

www.foyer-rural-saintclement.fr

Maj juillet 2023

Le matériel mis à disposition par l'association doit être respecté : tables, filets, tapis de sol, planches de step, bandes élastiques, accessoires de danse...

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, l'association ne pourra être tenue responsable.

Nous vous demandons de respecter les horaires de début et de fin de séances. En cas d'absence prévisible, merci d'en avvertir le bénévole responsable au préalable.

Afin de permettre à tous les adhérents de pouvoir s'exprimer dans leur activité sans être distraits, les accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux séances sauf accord formel du bénévole.

Les bénévoles ne sont responsables des adhérents mineurs que pendant la séance. De plus, nous demandons que les adhérents mineurs soient accompagnés et récupérés sur le lieu de la séance.

Aucune tenue particulière n'est exigée, cependant une tenue adaptée est préférable.
Les chaussures à semelles noires sont strictement interdites.

Article 4 - Urgence médicale

En cas d'urgence médicale pendant la séance, le bénévole se doit de prévenir immédiatement un médecin, le responsable légal pour les mineurs ainsi que le responsable de l'association.

Article 5 – Prestations et spectacles

Courant mai l'association organise deux spectacles de fin d'année « Soirées Récréatives » pour les activités culturelles. La présence des adhérents aux séances, aux répétitions et spectacles de fin d'année est obligatoire. Les licenciés s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et consignes liées aux spectacles de fin d'année.

Une journée « billetterie » aura lieu afin de réserver les billets d'entrée. Les bénévoles pourront demander des tenues vestimentaires particulières pour ces représentations (rythmiques, tee-shirt noir, pantalon noir...). Les spectacles du Foyer Rural sont payants pour le public et cette participation permet à l'association d'investir dans du matériel (sonorisation, lumières, décors...).

L'association peut aussi décider de faire participer les adhérents à des spectacles divers (avec l'accord du responsable légal pour les mineurs).